

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 21 Février 2013

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an Deux Mil treize, le jeudi 21 février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude BONNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 15 février 2013

Présents : M. Jean-Claude BONNARD, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, M Sébastien GUYOT, M Didier REYMONDON, M Thomas GASSILLOUD, Mme Corinne IMBRATTA, M Bernard GOUTAGNY, Mme Annick POYARD, M Michel CÔTE, M Michel MORETTON.

Absents excusés : M Jean-Marc GOUTAGNY, M Jacques DELORME, M Jean-Louis LHOPITAL.

Secrétaire de séance : M Pascal DUBOEUF

Début de la séance à 20h10

• **Présentation du Groupe d'Animation du Musée de l'Océanie (GAMO) : « Nuit européenne des musées 2013 »**

Mme Jeannine VERICEL, Présidente du GAMO, accompagnée de Sophie GUILLARME sont venues présenter un projet d'animation « Océanie, l'Odysée des rêves » qui se déroulera au musée de l'Océanie dans le cadre de la saison culturelle 2013 initiée par le Comité de Coordination des Monts du Lyonnais(CCML). Cette année, le thème retenu est « Les Monts du Lyonnais créateurs de rêves ».

Cet évènement aura lieu le samedi 18 mai 2013 de 17h30 à 21h30.

Les objectifs de cette manifestation sont de montrer et de faire connaître le musée, ouvert à tous, dynamique ; de s'impliquer dans le tissu local (CCML, participation de l'école St Exupéry de Pomeys et de la MFR Val de Coise qui exposeront des réalisations) ; de célébrer l'année Jean-Claude COLIN, père fondateur de l'ordre des Maristes qui a vécu à la Neylière.

Animations proposées :

- Exploration des mondes : passage en lecture audio des lettres des prêtres en route pour l'Océanie (récits, carnets de voyage) ;
- Installation de sculptures interactives de l'artiste Hugo VERLINDE ;
- Ateliers enfants (sculptures à base de matériel de récupération, contes, maquillage)
- Animation musicale avec Steeve Waring
- Exposition des réalisations des partenaires

Le coût de l'exposition numérique s'élève à 2 400 €, la location du matériel technique et l'animation sont estimées à 500 €.

Ce projet est d'ores et déjà subventionné par le CCML à hauteur de 2 000 €. Le GAMO a également sollicité les entreprises du secteur, la Communauté de Communes, le Conseil Général.

La commune est sollicitée pour apporter une subvention.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

• **DELIBERATION : SYDER ; Charges résiduelles 2013 et optimisation de l'éclairage public**

En 2010, la commune a souhaité lancer une opération de renforcement et d'optimisation de l'éclairage public par la pose d'horloges astronomiques sur toutes les commandes d'éclairage public, exception faite des points d'éclairage isolés. Sont concernés le lotissement «Pluvy », le lotissement « Le Couzon », le hameau du bourg, l'entrée du bourg coté Grézieu le Marché et le bâtiment Mairie. Les coffrets d'éclairage public seront mis aux normes et des appareillages différentiels seront posés. Le coût de ces différents travaux d'optimisation de l'éclairage public après abattements s'élève à 111 604.32 euros.

La totalité des charges résiduelles 2013 dues au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'élève à 117 657.91 €.

La commune a souhaité budgétiser les 111 604.32 euros relatifs aux travaux d'optimisation de l'éclairage public. Les 6053.59 euros restant seront fiscalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la budgétisation des 111 6304.32 € dus au titre de l'optimisation de l'éclairage public ; approuve la fiscalisation des 6053.59 € restants dus au titre de divers autres travaux sur la commune ; dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 21538 du budget primitif de l'exercice 2012 et seront reportés sur le budget 2013.

• DELIBERATION : Signature convention mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais

Monsieur le Maire rappelle que le personnel administratif est mis à disposition des communes pour assurer des tâches administratives incombant au secrétariat de mairie dans le cadre des statuts de la CCHL. L'agent mis à la disposition de la commune de Pomeys a effectué des missions complémentaires qui ont généré des heures supplémentaires. Une convention doit être signée entre la CCHL et la commune de Pomeys pour le remboursement de ces heures représentant un coût chargé de 1 945 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu le projet de convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention à passer avec la CCHL prévoyant le remboursement d'une somme de 1 945 € au titre de charges salariales exceptionnelles ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

• DELIBERATION : Réforme des rythmes scolaires : Demande de dérogation pour report de l'application à la rentrée 2014

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation scolaire et périscolaire actuellement en place à Pomeys sur 4 jours.

Monsieur le Maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale,
- les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 50 € par an et par élève. Cette dépense, non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation très profonde de notre budget.

Considérant la réunion du 06 février 2013 avec la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais qui tend à harmoniser l'organisation du temps scolaire avec toutes les communes du canton,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la poursuite de la présente délibération.

• Parcelle cadastrée section C n°577 appartenant à l'Association Sportive de Pomeys (L'ASP)

L'Association Sportive de Pomeys est propriétaire depuis 1984 d'une parcelle de terrain de 791 m² au stade enclavée entre une parcelle appartenant à la commune et une autre à la Neylière. L'Association Sportive de Pomeys l'avait acquis en 1984 pour un montant de 11 110 francs. L'ASP a peu de frais de fonctionnement mais elle doit néanmoins faire face à des frais bancaires. Elle souhaiterait céder cette parcelle à la commune peut-être au prix du terrain agricole. Le conseil municipal va réfléchir à cette éventuelle cession.

- **Agence Régional de Santé ; désignation de référents ambroisie**

Devant l'invasion de l'ambroisie, l'Agence Régional de santé sollicite les communes pour désigner des référents « ambroisie ». Les dépenses de santé liées aux allergies provoquée par cette plante sont en constante augmentation en Rhône-Alpes. Pour faire face à ce fléau, la désignation de référents chargés de repérer et d'éliminer les foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics est nécessaire. M, Michel COTE, M Bernard GOUATGNY et un agent technique communal sont volontaires.

- **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire fait état du rapport de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif au titre de l'année 2011. Ce rapport est à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

- **Etude des demandes de subventions**

Le conseil municipal a étudié les demandes de subventions déjà reçues en mairie, en vue de la préparation du budget de l'année 2013. Il est d'ores et déjà proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes : CCML, Association des Handicapés des Monts du Lyonnais, GAG'GONERIE, OGEC, Association Sourire et Partage, Vélocithèque, AS Pomeys Tennis de Table, Groupe Déprim'Espoir, Centre Léon Bérard, GAMO (subvention exceptionnelle). Les montants respectifs seront validés après le vote du budget.

QUESTIONS DIVERSES

- Un courrier de l'école publique et des enfants remercie la commune pour l'acquisition d'un ordinateur.
- Michel COTE relate sa participation à la Commission Intercommunale des Impôts Directs : Les valeurs locatives des locaux commerciaux et salles communales vont être revues cette année. Elles seront notamment déterminées en fonction de l'activité exercée dans le local.
- L'horloge mère de la sacristie de l'église est vieillissante et tributaire des coupures d'électricité et autres dysfonctionnements. Cette horloge gère le fonctionnement du cadran, les sonneries horaires et angélus. L'entreprise Desmarquest propose d'installer une horloge radio synchronisée totalement automatique pour 1399.32 €. Cette acquisition paraît nécessaire pour l'avenir et sera proposée au budget 2013.
- Courrier de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais en réponse au projet intercommunal de mise en réseau des bibliothèques du canton. La CDC ne donne pas suite et propose que les bibliothèques conventionnent entre elles.

Fin de la séance 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal le Jeudi 28 Mars à 20h00

**Le Maire,
Jean-Claude BONNARD**